



Regroupement pour l'abolition  
des décrets de l'industrie  
de l'entretien ménager



Pour une concurrence  
saine et ouverte  
au bénéfice de tous

## QUI SOMMES NOUS ?

Le RADIEM est un organisme à but non lucratif qui regroupe six (6) administrateurs œuvrant dans l'entretien ménager et déclarés au Registraire des entreprises du Québec, qui ont accepté de s'afficher publiquement pour les besoins d'une cause commune : **assainir l'industrie** de l'entretien ménager d'édifices publics et la rendre **juste et équitable pour tous**, et non pas pour en contourner impunément les règles.

Le RADIEM compte également plus de 150 entreprises membres qui se sont ralliées à la cause et dont **l'anonymat est protégé**.

Le RADIEM accueille les nouveaux membres qui désirent conserver l'anonymat, mais également les membres qui sont désireux d'afficher publiquement leur identité pour la cause.

L'adhésion à son organisation est gratuite et totalement confidentielle afin de protéger les membres de possibles représailles du CPEEP de Montréal.

L'union fait la force ! Joignez les rangs du RADIEM et devenez membre en visitant [radiem.ca](http://radiem.ca)

## LE RADIEM SOUTIENT QUE

L'administration des décrets dans l'industrie par le CPEEP de Montréal présente des **lacunes importantes** quant à la saine gestion, la bonne gouvernance et l'**impartialité** que devrait pourtant afficher un organisme doté de tels pouvoirs.

Ce n'est pourtant pas d'hier que les experts sur la question dénoncent cette apparence de **conflits d'intérêts** inhérente au régime, et le risque d'un traitement privilégié pour les entreprises dont un représentant siège au conseil d'administration.

Depuis la constitution du RADIEM et la parution d'informations sur l'identité de ses administrateurs au Registraire des entreprises, les administrateurs du RADIEM ont constaté faire l'objet d'une attention ciblée et d'un traitement discriminatoire de la part du CPEEP de Montréal.

Le RADIEM vous invite à consulter le mémoire disponible sur son site Internet à l'adresse suivante :

<http://radiem.ca/>

Celui-ci propose 18 recommandations visant à améliorer la transparence, la gouvernance, et l'imputabilité des comités paritaires.



1 844 RADIEM1 (723-4361)

[Info.radiem@gmail.com](mailto:Info.radiem@gmail.com)

Please contact us or consult our website for an English version of this leaflet

## LE RADIEM QUESTIONNE

la validité et la probité du **modèle actuel** pour administrer les décrets dans l'industrie de l'entretien ménager, et il presse le gouvernement **d'actualiser le fonctionnement** du régime des décrets de convention collective.

D'emblée, le RADIEM salue les initiatives du CPEEP de tenter de se conformer à de meilleures règles de gouvernance et de transparence, et remarque que les **efforts déployés** par le CPEEP suivent les **recommandations formulées par le RADIEM** lors de la consultation particulière tenue au Parlement de Québec le 18 octobre 2016, au sujet de projet de loi 53.



Mais, **est-ce suffisant** pour protéger TOUS les acteurs de l'industrie?

La situation au Québec est unique :

- Les comités paritaires exercent un pouvoir délégué par le gouvernement. En Europe, là où d'autres régimes d'extension de convention collective existent, c'est le gouvernement qui gère et administre les décrets.
- Ailleurs qu'en Amérique du Nord, là où un tel régime existe, afin qu'aucune influence à l'égard de leurs compétiteurs directs sur le marché n'ait lieu, aucun représentant d'entreprise qui siège pour le côté patronal n'a le droit de prendre des décisions exécutoires pour l'ensemble de l'industrie.

Les dernières années ont fait place à des **abus** de la part du CPEEP à l'égard de plusieurs assujettis. Heureusement, le RADIEM est intervenu **afin de rétablir l'équité au sein de l'industrie**. Il remarque d'ailleurs que ses interventions ont porté fruit, puisque le CPEEP a pris diverses initiatives au cours des derniers mois, pour notamment tenter d'améliorer sa reddition de comptes. Cependant, le RADIEM juge ces initiatives insuffisantes.

Actuellement, le RADIEM intervient auprès du gouvernement afin de prôner une meilleure transparence et une gouvernance accrue au sein du régime des décrets de convention collective.